

Informations de base	
2023/0438(COD)	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	
Renforcer la coopération policière en matière de prévention, de détection et d'enquêtes en ce qui concerne le trafic de migrants et la traite des êtres humains; renforcer le soutien à Europol pour prévenir et combattre ces crimes	
Modification Règlement 2016/794 2013/0091(COD)	
Subject	
7.30.05 Coopération policière 7.30.05.01 Europol, CEPOL 7.30.30.02 Lutte contre la violence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/0438(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2016/794 2013/0091(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Règlement du Parlement EP 41 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 087-p2 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 085-p1-a3 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 88-p2 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 085-p1-a2
État de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission	LIBE/10/00283